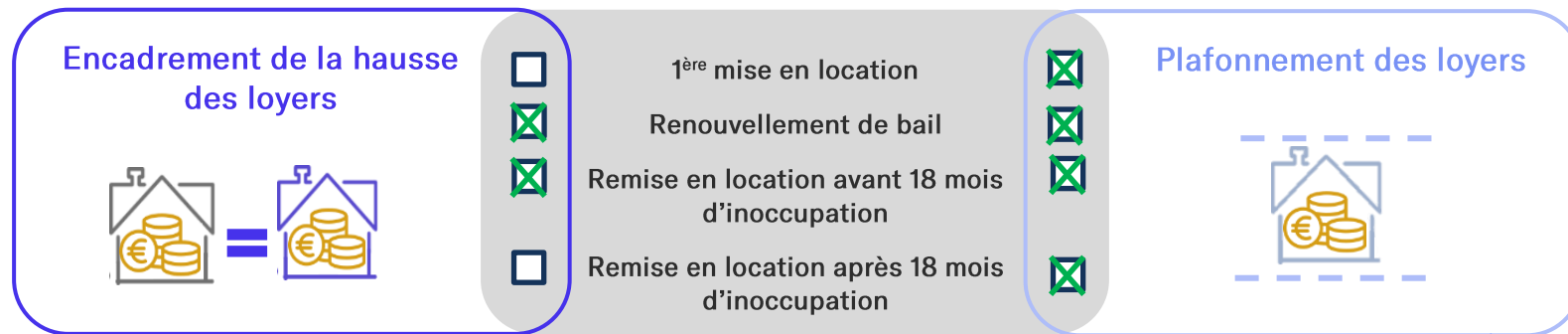


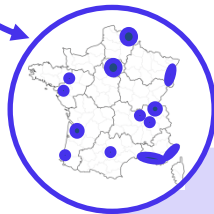
L'encadrement des loyers, qu'est-ce que c'est ?

Le terme « encadrement des loyers » est parfois utilisé pour parler de deux mécanismes : l'**encadrement de la hausse des loyers** et le **plafonnement des loyers**. Si certaines conditions sont similaires ils sont malgré tout distincts et **cumulables**.

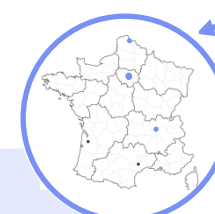
Quand ?



Dans quelles villes ?



En zones tendues
Voir [simulateur](#)

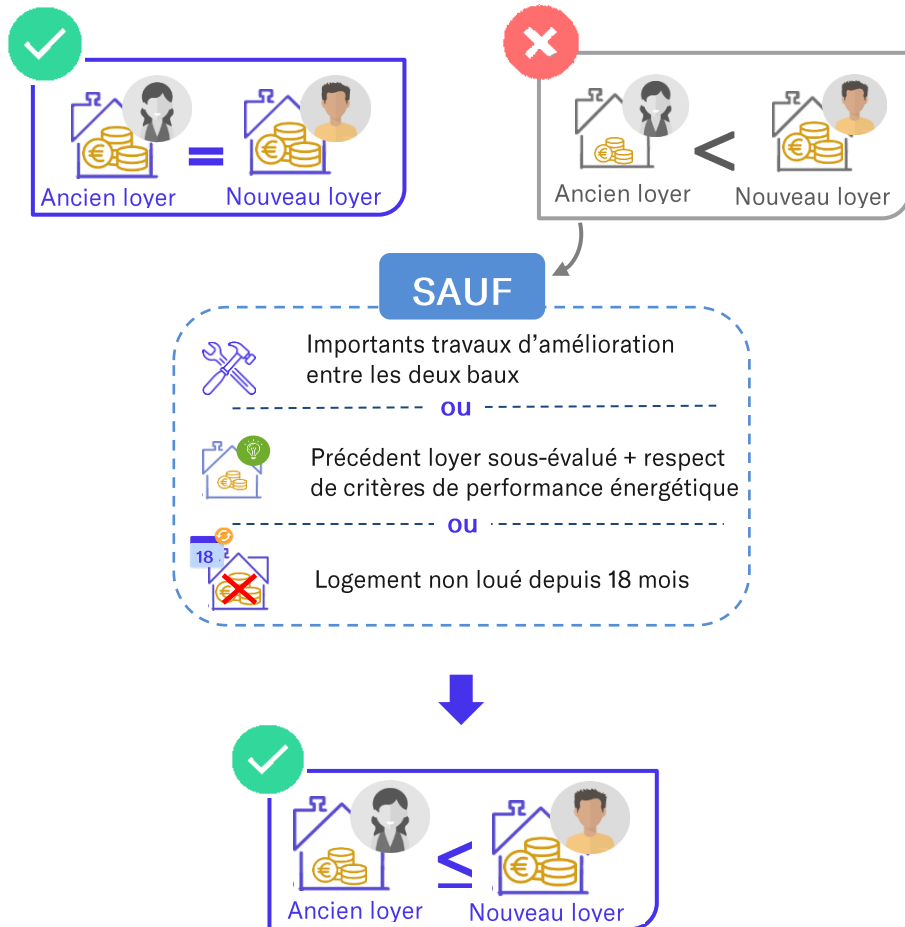


Villes prédéfinies
Paris, Lille, Lyon-Villeurbanne,
Montpellier, certaines banlieues
parisiennes au nord et à l'est
A venir : Bordeaux

Comment ça marche ?

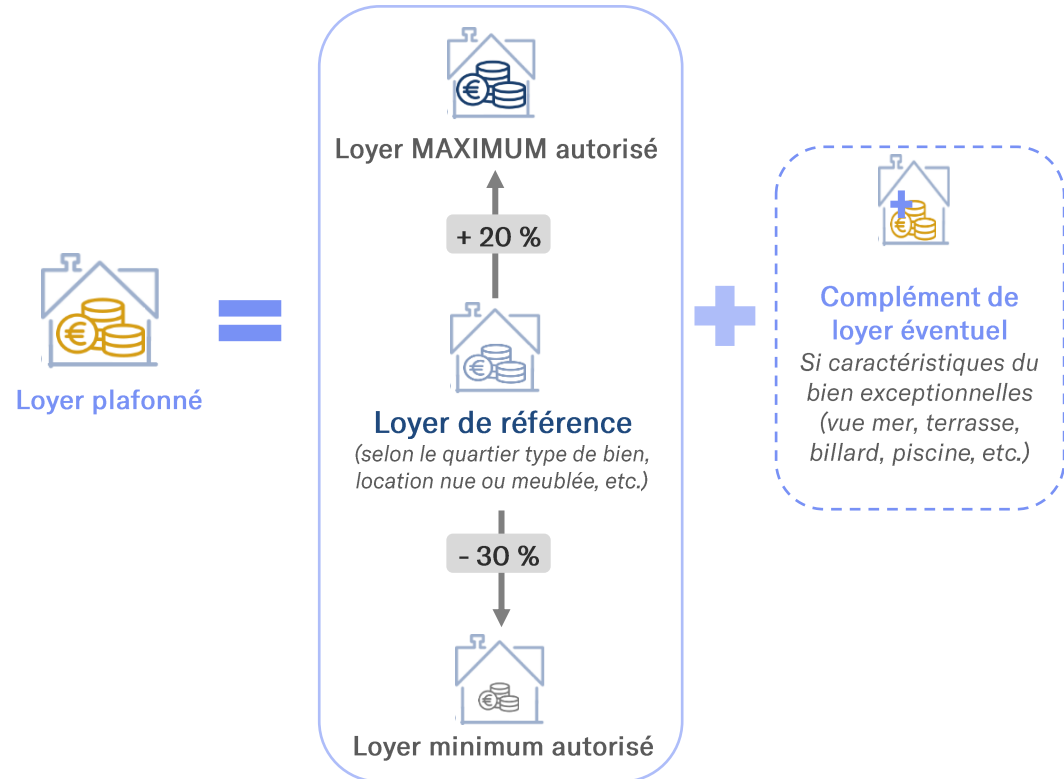
Encadrement de la hausse des loyers

Principe : le nouveau loyer ne peut pas être supérieur au précédent sauf exceptions



Plafonnement des loyers

Principe : le loyer ne peut pas être supérieur ni inférieur à un certain montant sauf exceptions



Pour quel type de location ?

Dans les 2 cas, ces mécanismes s'appliquent seulement sur certains logements



Logement vide



Logement meublé



Logement avec convention ANAH



Logement soumis à la loi de 1948



Logement saisonnier (ex : location de vacances)

Quelles sanctions ?

Dans les 2 cas, le propriétaire peut être sanctionné



Baisse des loyers à venir



Remboursement au locataire ayant trop versé